



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
Mairie

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 FÉVRIER 2017

Présents: Roland BOISSIERE, Erik MOUCHEBOEUF, Jean-Pascal MERCIER, Julie BARRAL, Denise PEIGNAUD, Michel MAGNE, Clément THERY, Frédéric PONS, Myriam BOURNAZEL, Hélène NANCIU

Excusés:

Absents:

Représentés: Michèle CAUMES par Erik MOUCHEBOEUF

Secrétaire de séance : Julie BARRAL

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de reporter la question suivante pour manque d'éléments :

- Contrat d'entretien de l'Eclairage Public

Voté à l'unanimité

Election d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission du 1er adjoint au maire (DE 2017 01)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 5 avril 2014 portant création de 3 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération du 5 avril 2014 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal du 12 avril 2014 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu la lettre de démission de Monsieur Erik Moucheboeuf des fonctions de 1er adjoint au maire et de la responsabilité de la commission "Voirie, logements communaux, infrastructures, cimetières et espaces verts", en date du 19 décembre 2016, adressée à Monsieur le Préfet et acceptée par le représentant de l'État le 12 janvier 2017,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder au remplacement de Monsieur Moucheboeuf par l'élection d'un nouvel adjoint au maire qui prendra rang après tous les autres,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection d'un adjoint intervient par scrutins successifs, individuels et secrets à la majorité absolue;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Les adjoints élus le 5 avril 2014 avanceront d'un rang, et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu :

POUR : 10

CONTRE : 1 (Hélène NANCIU)

Myriam BOURNAZEL : 1ère adjoint au maire

Jean-Pascal MERCIER : 2ème adjoint au maire

PROCÈDE à la désignation du 3ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Candidat (s) : 2 - Clément THERY et Denise PEIGNAUD

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1 (Hélène NANCIU)

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Nombre de suffrages obtenus: Denise PEIGNAUD : 4 (quatre)
Clément THERY : 6 (six)

Monsieur Clément THERY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3ème adjoint, et a été immédiatement installé.

Il percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire avec effet immédiat. Le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 6.6% de l'indice 1022.

Autorisation du Département de l'Hérault à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau pour le compte de la Commune (DE 2017 02)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'aide financière faite auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement du hameau de Navacelles.

Suite à l'accord cadre Département - Agence de l'Eau, la commune, maître d'ouvrage, doit autoriser le Département à percevoir pour son compte, la subvention éventuellement attribuée par l'Agence de l'Eau, et à la lui reverser dans le cadre du guichet unique du contrat départemental.

La commune s'engage à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations.

Voté à l'unanimité

Assistance technique du Département pour l'assainissement collectif (DE 2017 03)

Monsieur le Maire rappelle la convention d'assistance technique avec le Département dans le domaine de l'assainissement collectif.

Le Département a établi son tarif 2017 à 0,80 €/habitant pour l'assainissement collectif.

Cette année, la population prise en compte est pour nous de 290 habitants, notre participation forfaitaire est donc de 232 €.

La convention est d'une durée d'un an renouvelable deux fois, soit au total jusqu'au 31 décembre 2019.

Voté à l'unanimité

D. I.A.:

Parcelles AB72 et AB73 le Village - Vente Michelle CROS/ Frédéric DO

A l'unanimité, la commune n'exercera pas son droit de préemption.

Parcelles AR53-AR54-AR55-AR58 Puech Agut - Vente Simone CAROU&Pierre GEYSSE /Didier BAZIN DE CAIX DE REMBURES

A l'unanimité, la commune n'exercera pas son droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES :

PLU : Clément THERY indique que le dossier serait finalisé pour instruction début mars, puis lancement enquête publique.

Chemins communaux altérés durant les intempéries de septembre 2015 - Subvention obtenue en partie qui permettra de réparer deux des trois chemins concernés. L'ONF prendra en charge la réparation du 3ème chemin, qu'il empruntera pour des coupes de bois.

Déchets et ordures ménagères : rappels aux habitants, communication prévue. Clément THERY est nommé interlocuteur communal auprès du Syndicat Centre Hérault.

Poste à l'ALP de St Maurice Navacelles : recherche d'un agent de service, employé par la CCL&L, 20h/semaine et éligible au CAE/CUI.

le Maire
Roland BOISSIERE